

28 mar 2013 -12:28

Appartient à [Conseil des ministres du 29 mars 2013](#)

Acteurs de la coopération au développement non gouvernementale

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Jean-Pascal Labille, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la subvention des programmes, projets, projets de synergie et projets de partenariat avec la coopération gouvernementale, des acteurs de la coopération au développement non gouvernementale.

Le projet exécute la nouvelle loi relative à la coopération belge au développement et règle le financement des programmes, projets, projets de synergie et projets de partenariat avec la coopération gouvernementale, qui ont pour objectif de contribuer au renforcement de la société civile, des pouvoirs décentralisés et des institutions publiques dans le Sud et/ou l'accès à l'éducation au développement des citoyens en Belgique.

Il concerne les relations entre les pouvoirs publics et les acteurs de la coopération non gouvernementale (ACNG). Les subventions ne pourront être octroyées qu'aux ACNG dont la vision correspond aux objectifs de la coopération belge au développement.

La diversité de ces acteurs donne en effet à la coopération belge un potentiel de complémentarité et de capacité d'intervention dans des contextes variés et complexes. Toutefois, afin d'éviter la dispersion des ressources au travers d'une multitude d'interventions mises en oeuvre sans cohérence, le projet entend valoriser cette diversité et promouvoir ainsi la complémentarité des approches des différents acteurs entre eux, au bénéfice de leurs partenaires locaux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des
Entreprises publiques et de la Coopération au
développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11